

## **Fermeture des écoles au Gosier : personnels infantilisés, élèves exposés !**



**Le SE-Unsa Guadeloupe dénonce avec gravité l'infantilisation des personnels de l'Éducation nationale – enseignants, AESH, agents – sommés de se présenter dans des écoles pourtant fermées par arrêté municipal, les exposant ainsi à une situation juridiquement et humainement intenable.**

L'arrêté n°2025-DAJ-130 de la mairie du Gosier interdit explicitement l'accès aux écoles et bâtiments municipaux du 5 au 7 mai 2025. Malgré cela, des consignes contradictoires ont été transmises, plaçant les personnels dans une position à haut risque :

- Risques juridiques : pénétrer dans les établissements malgré l'arrêté pourrait être considéré comme une infraction ;
- Risques physiques : l'absence de sécurité, d'entretien et de couverture assurantielle engage potentiellement la responsabilité des agents en cas d'accident ;
- Risques routiers : déplacements inutiles sans garantie d'ouverture ni de conditions d'accueil sécurisées.

**On ne peut accueillir les élèves à l'école à n'importe quel prix. L'éducation doit se faire dans des conditions sûres, dignes et respectueuses pour tous**

**Contact média : Jacobson Joël**  
**Secrétaire Académique SE-UNSA Guadeloupe ☎ 06 58 64 21 51**

**SE-UNSA GUADELOUPE**

N° 108 RDC de l'immeuble Site Ferret 97139 LES ABYMES

Tél 0590 82 22 04 -Port : 06 90 84 82 04 Mail : [971@se-uns.org](mailto:971@se-uns.org)

